

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

### TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1er  
janvier 2026

Au delà de 450 000€	5%
De 300 000€ à 449 999€	6%
De 150 000€ à 299 999€	6.5%
De 100 000€ à 149 999€	7%
De 50 000€ à 99 999€	8%
De 30 000€ à 49 999€	10%
Inférieur à 30 000€	Forfait 2500€ TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant. En cas de délégation de mandat, les honoraires pratiqués sont ceux du titulaire du mandat initial.

### LOCATION A USAGE D'HABITATION (LOI 6 JUILLET 1989)

#### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

100€

#### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

##### Honoraires à la charge du bailleur :

10€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

##### Honoraires à la charge du locataire :

10€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

#### Honoraires d'établissement d'état des lieux :

- Part bailleur : 3€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires de location de garage : 120€ TTC